



POLITIQUE D'ENGAGEMENT ACTIONNARIAL

MISE A JOUR 01/02/2022

Sommaire

Préambule	3
Suivi de la stratégie, des performances financières et non financières, des risques, de la structure du capital, de l'impact social et environnemental et du gouvernement d'entreprises	3
<i>Suivi des émetteurs</i>	3
<i>Suivi de l'impact social et environnemental</i>	6
Dialogue avec les sociétés détenues	9
<i>Notre démarche</i>	9
<i>L'engagement individuel</i>	10
<i>L'engagement collaboratif</i>	11
Exercice des droits de vote et des autres droits attachés aux actions	12
<i>Organisation de l'exercice des droits de vote</i>	12
<i>Les principes de la politique de vote</i>	13
Coopération avec les autres actionnaires	21
Communication avec les parties prenantes	21
Prévention et gestion des conflits d'intérêts réels ou potentiels	21



Préambule

La politique d'engagement actionnarial ci-après s'applique à ODDO BHF Asset Management SAS (ODDO BHF Asset Management).

De plus, les entités juridiques opérant sous la marque unique « ODDO BHF Asset Management » : ODDO BHF Asset Management Gmbh, et ODDO BHF Asset Management Lux appliquent la même politique de vote.

Ces sociétés de gestion demeurent néanmoins autonomes et indépendantes quant à leurs décisions de gestion, comme le veut la réglementation en vigueur.

Le cadre de référence de notre politique d'engagement actionnarial s'appuie sur le Stewardship code de l'European Fund and Asset Management Association (EFAMA, l'association européenne de l'industrie de la gestion d'actifs) qui définit les principes et les meilleures pratiques à adopter pour l'engagement entre gestionnaires d'actifs et sociétés bénéficiaires. Plus particulièrement, nous détaillons la façon dont nous exerçons nos responsabilités de gestion conformément à notre politique d'engagement, la façon dont nous supervisons les sociétés bénéficiaires, les mécanismes d'escalade que nous utilisons, les initiatives auxquelles nous participons afin de mener des actions de groupe avec d'autres investisseurs, ainsi que l'exercice de nos droits de vote. Les détails de la mise en place et des résultats de cette politique sont disponibles dans le compte-rendu de la politique d'engagement actionnarial"

Suivi de la stratégie, des performances financières et non financières, des risques, de la structure du capital, de l'impact social et environnemental et du gouvernement d'entreprises

La démarche d'investisseur responsable d'ODDO BHF Asset Management repose sur une philosophie d'investissement à long terme fondée sur la conviction. En parallèle à l'analyse financière traditionnelle, nous veillons à ce que les critères ESG significatifs pour les investisseurs soient pris en considération dans l'analyse et l'évaluation des émetteurs.

Suivi des émetteurs

Nous nous appuyons sur notre plateforme interne d'analyse ESG afin d'évaluer les sociétés faisant partie de l'univers d'investissement européen. Cet outil dont dispose l'ensemble des équipes de gestion

nous permet de déployer notre politique d'intégration ESG visant en premier lieu à impacter la construction des portefeuilles d'investissements. Nous répondons ainsi à notre double objectif de produire une analyse la plus complète et holistique possible des risques et opportunités à long terme et d'apporter une performance financière durable à nos clients.

Articulé autour de 10 thèmes et 34 critères, notre modèle d'analyse ESG distingue les entreprises par secteurs (classification GICS niveau 2 avec 24 secteurs économiques) et par structures capitalistiques (non-contrôlée, contrôlée, familiale). Le poids de chacun des blocs Environnement, Social et Gouvernance est déterminé au niveau sectoriel à partir d'une matrice de matérialité en fonction des risques et des opportunités à long terme. La gouvernance d'entreprise (analyse des organes de contrôle au sein du bloc Gouvernance) et le capital humain (analyse de la mise en œuvre opérationnelle de la stratégie au sein du bloc Social), thèmes prioritaires dans notre méthodologie, représentent respectivement 25% et 30% du modèle d'analyse quel que soit le secteur et la taille de l'entreprise. Ils nous permettent dans une approche de long terme de juger de la capacité d'une entreprise à délivrer la stratégie et les objectifs annoncés. Nous adoptons une démarche « best-in-universe » et « best-effort » et comparons ainsi le score final d'une société à tout l'univers analysé. Cela nous permet de noter les entreprises selon une échelle à cinq niveaux : Opportunité forte (5), Opportunité (4), Neutre (3), Risque modéré (2) et Risque élevé (1).



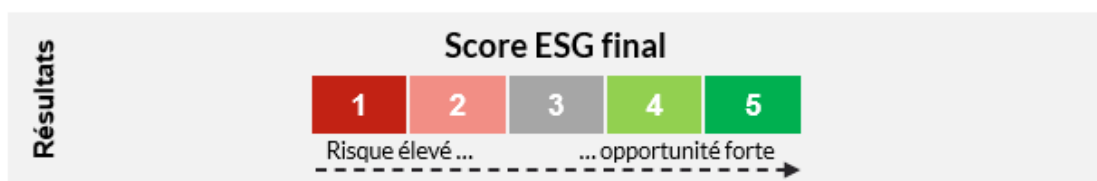
Structure du modèle d'analyse ESG et échelle de notation interne

UNIVERS EUROPÉEN

Modèle **interne** ESG

1. Notation de **34 critères ESG** (évaluation qualitative de l'équipe ESG combinée à des données externes) correspondant à 10 thèmes sur E, S & G
 - › Gestion du capital humain (30% de la note ESG globale)
 - › Gouvernance d'entreprise (25% de la note ESG globale)
2. Ces notes sont agrégées sur les piliers E, S & G, ce qui donne **3 scores**
3. Chacun des 3 scores est pondéré en fonction du secteur, ce qui donne un **score ESG final et unique** sur une échelle de 1 à 5

► Approche Best-in-universe + best effort



Couverture de +1 200 sociétés

Source: ODDO BHF Asset Management

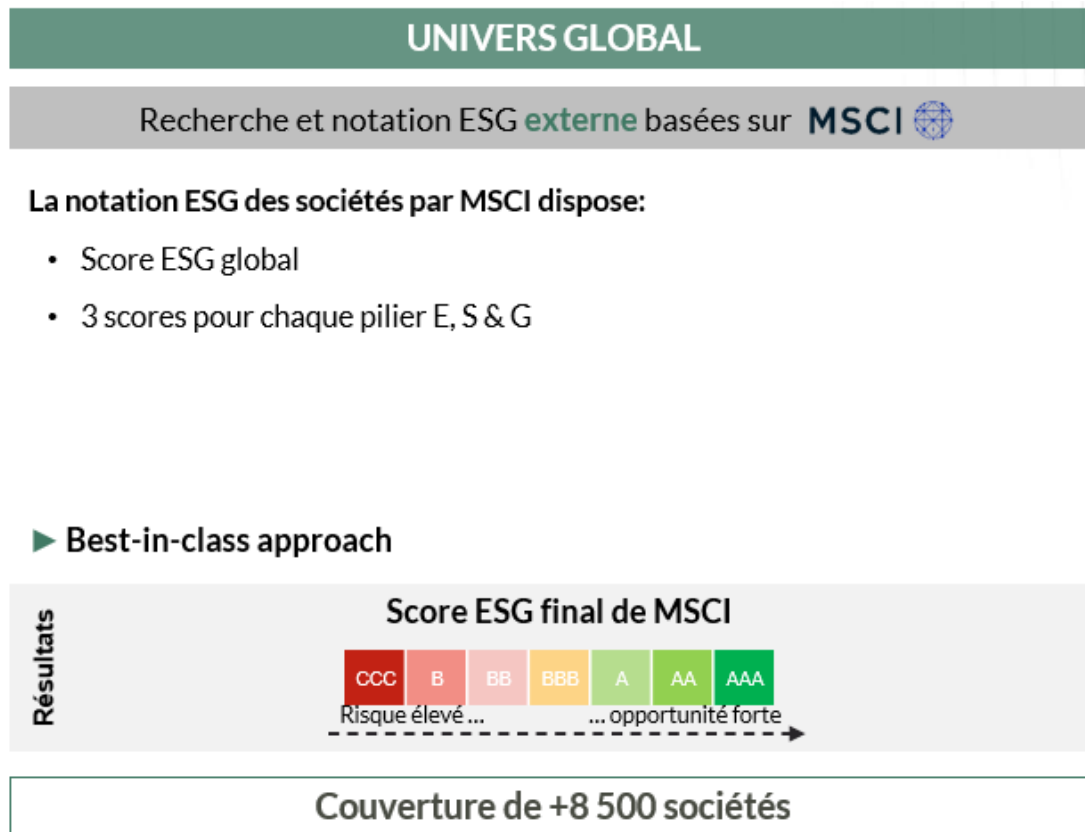
Pour alimenter son modèle interne d'analyse, ODDO BHF Asset Management s'appuie sur les rencontres directes et les publications des sociétés, des fournisseurs externes de données financières et non financières brutes (Bloomberg, Factset) et sur des fournisseurs externes d'analyse ESG (MSCI, CDP, ISS).

Au 31 décembre 2021, environ 1190 émetteurs étaient analysés et notés par notre modèle interne et 68% des encours des fonds gérés ouverts au public par ODDO BHF Asset Management intégraient les critères ESG dans leur processus d'investissement (selon la classification SFDR articles 8 et 9).

Pour l'analyse extra-financière des sociétés hors de l'univers européen (univers d'investissement global), nous utilisons la méthodologie de recherche de MSCI ESG.

MSCI ESG Research a une large couverture de plus de 8 500 sociétés, avec des scores sur une échelle allant de CCC à AAA, selon une approche « best-in-class ». En 2022, nous avons l'intention d'étendre notre couverture d'univers global à l'aide de nouveaux fournisseurs de données.

Structure du modèle d'analyse ESG de MSCI



Source: ODDO BHF Asset Management

Suivi de l'impact social et environnemental

ODDO BHF Asset Management publie une politique d'exclusion concerne l'ensemble des fonds ouverts au public des différentes entités juridiques opérant sous la marque unique « ODDO BHF Asset Management ».

En 2021, ODDO BHF Asset Management a renforcé son socle commun d'exclusions. Ces exclusions ciblent :

- Les violations au Pacte Mondial des Nations Unies
- Les armes non conventionnelles ; la production ou commercialisation d'armes interdites par la Convention sur les armes chimiques, le Traité d'Ottawa, la Convention d'Oslo, la version amendée et complétée de la Convention sur l'interdiction ou la limitation de l'emploi de certaines armes



classiques et les armes nucléaires produites par une société constituée dans un pays qui n'est pas partie au Traité sur la non-prolifération des armes nucléaires.

- Le charbon ;
 - I. Extraction de charbon : toute entreprise dont la production annuelle est supérieure à 10 millions de tonnes, ou à défaut, dont la production est supérieure à 5% du chiffre d'affaires. Ces seuils seront abaissés à zéro d'ici 2030 pour les pays de l'UE et de l'OCDE, et d'ici 2040 pour le reste du monde.
 - II. Production d'électricité : toute entreprise dont le charbon dépasse 25% du mix de production, ou à défaut, 25% de sa capacité installée. Ces seuils seront abaissés à 20% en 2022, 15% en 2024, 10% en 2026, 5% en 2028 et 0% en 2030 pour les pays de l'UE et de l'OCDE.
 - III. Développement de nouveaux projets : toute entreprise opérant dans l'extraction minière ou la production d'électricité et qui développerait de nouveaux projets liés à l'exploitation du charbon thermique, quelle que soit la taille du projet. Cela inclut également les projets d'infrastructures charbonnières comme les développements portuaires ou routiers favorisant spécifiquement l'essor de la production de charbon.
- Le pétrole et le gaz non conventionnels ; toute entreprise du secteur de l'énergie dont plus de 5% du chiffre d'affaires est issu de l'exploration-production et de l'exploitation de pétrole et gaz non conventionnels.
- L'exploration de l'Arctique ; toute entreprise du secteur de l'énergie dont plus de 10% du chiffre d'affaires est tiré de l'exploration-production et de l'exploitation de pétrole et de gaz (conventionnels et non conventionnels) dans la zone Arctique.
- Le tabac ; toute entreprise dont plus de 5% du chiffre d'affaires est lié à la production de tabac.
- Biodiversité et huile de palme ; toute entreprise générant un chiffre d'affaires lié aux différentes activités de l'industrie de l'huile de palme supérieur à 5% et qui contreviennent aux principes de durabilité tels qu'ils sont définis par des organismes de certification (RSPO, à titre d'exemple). Il s'agit d'entreprises qui ne disposent pas de procédures et d'outils fiables en matière de contrôle de la production d'huile de palme, contribuent à une déforestation de grande envergure sans actions de compensation environnementale, saisissent illégalement des terres aux communautés locales et violent les droits fondamentaux des travailleurs. Pour la biodiversité, l'exclusion est relative aux atteintes à l'environnement et est également basée sur le contrôle de sources externes : ONG dédiées aux questions de biodiversité, couverture médiatique, historique des litiges environnementaux des entreprises, ainsi que notre fournisseur de données MSCI.

Vous trouverez notre politique d'exclusion détaillée sur notre site internet via le lien suivant :

https://www.am.oddo-bhf.com/fr/investisseur_professionnel/ad/investissement_durable/1339/dialogue/1380

Par ailleurs, l'analyse des controverses (accidents industriels, pollutions, condamnations pour corruption, pratiques anticoncurrentielles, sécurité des produits, gestion de la chaîne d'approvisionnement, ...), reposant sur les éléments fournis par notre fournisseur externe de données ESG, MSCI, est intégrée au modèle d'analyse et impacte directement la note finale ESG de chaque entreprise.

Enfin, en matière de suivi et de gestion des impacts environnementaux, ODDO BHF Asset Management a structuré sa stratégie climat autour de trois axes pour les fonds intégrant les critères ESG dans leur processus d'investissement :

- Une analyse du positionnement des portefeuilles en matière de risques et d'opportunités environnementales au regard des scénarios climatiques de long terme ;
- Une politique de dialogue et d'engagement active sur les questions environnementales ;
- Une politique d'exclusion systématique du charbon.

Vous trouverez notre stratégie climat détaillée sur notre site internet via le lien suivant :

https://www.am.oddo-bhf.com/fr/investisseur_professionnel/ad/investissement_durable/1339/dialogue/1380



Dialogue avec les sociétés détenues

ODDO BHF Asset Management considère le dialogue et l'engagement comme une composante importante de sa responsabilité d'investisseur envers ses clients. Notre démarche vise avant tout l'amélioration des pratiques et une plus grande transparence sur les enjeux environnementaux, sociaux et de gouvernance des entreprises dans lesquelles nous sommes investis. Il ne s'agit pas d'activisme actionnarial, mais de démarches ponctuelles et traitées au cas par cas. Nous sommes convaincus que la recherche de progrès sur les enjeux extra-financiers est créatrice de valeur à long terme pour l'ensemble des parties prenantes.

Notre démarche

De façon générale, notre démarche de dialogue et d'engagement auprès des entreprises vise les objectifs suivants :

- Mieux comprendre par l'analyse ESG, les risques et les opportunités associés aux modèles de croissance des secteurs et des entreprises dans lesquels les portefeuilles gérés par ODDO BHF Asset Management sont investis ou sont susceptibles d'investir ;
- Contribuer à la validation ou l'invalidation de notre analyse sur la qualité du management en s'appuyant sur le track-record en matière de gestion des enjeux ESG ;
- Disposer d'informations complémentaires aux états financiers par le biais des questions ESG ;
- Proposer des axes d'amélioration sur les thématiques extra-financières identifiées afin d'accompagner les entreprises dans leur stratégie de développement durable ;
- influencer la trajectoire des entreprises vers la transition climatique, la transition écologique et la transition juste.

En parallèle aux rencontres régulières des équipes de gestion avec les entreprises, ODDO BHF Asset Management a réalisé des entretiens dédiés aux sujets ESG. En complément de ce processus de dialogue régulier, nous menons des actions d'engagement individuel et collaboratif auprès des sociétés dont nous estimons qu'elles présentent des risques et enjeux ESG significatifs ou qu'elles pourraient améliorer leurs pratiques ESG.

Les actions d'engagement d'ODDO BHF Asset Management sont menées à la fois dans une perspective à court terme et dans une perspective à long terme. L'engagement individuel est notre outil préféré pour faire face aux problèmes qui peuvent être traités à court terme. Au contraire, nous

privilégions les engagements collaboratifs lorsque l'action a un impact majeur sur un horizon temporel à moyen ou long terme et nécessite l'implication de plusieurs parties prenantes pour être efficace.

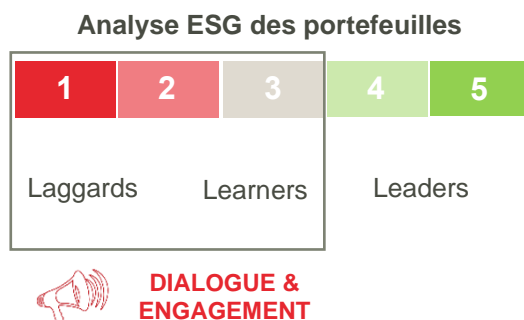
L'engagement individuel

Les sociétés ciblées sont celles sur lesquelles nous sommes investis et qui affichent une notation ESG qui varie d'un niveau de risque élevé (rang 1 sur une échelle de 5) à un risque neutre (rang 3 sur une échelle de 5) dans notre méthodologie interne et/ou qui font l'objet d'une controverse grave.

Notre démarche d'engagement s'appuie sur l'identification et la formalisation systématique des axes de progrès attendus, nous permettant ainsi de suivre et d'évaluer les résultats. Notre démarche est jugée fructueuse si la dialogue avec un émetteur conduit à une plus grande transparence ESG et / ou une amélioration des pratiques ESG dans un délai de 18 à 24 mois.

Si l'engagement est infructueux (dialogue inexistant ou insatisfaisant), les équipes de gestion peuvent, après consultation de l'équipe ESG, établir un processus d'escalade. Le processus d'escalade peut conduire à l'initiation d'un engagement collaboratif, et/ou à l'expression d'un vote d'opposition lors de l'AG de l'entreprise, et/ou à l'exclusion de l'émetteur de l'univers d'investissement ou, si une position active est déjà détenue, à son désinvestissement.

Selection d'engagement



Suivi & impact sur la notation ESG (18 à 24 mois)

Source: ODDO BHF Asset Management



Processus d'Engagement

POINTS CLÉS DE L' ENGAGEMENT			
1 IDENTIFICATION DES ENJEUX D'ENGAGEMENT	2 PRÉPARATION DE LA REUNION	3 DIALOGUE	4 SUIVI ET RAPPORT DES ENTRETIENS
<ul style="list-style-type: none"> ▪ Identifier les entreprises dans lesquelles nous avons investi dans une perspective de long terme et dans un contexte multi-stratégique ▪ Définir les KPIs d'engagement alignés sur: <ul style="list-style-type: none"> › les priorités des gérants de portefeuille en recherche de création de valeur à long-terme › les événements au niveau d'une entreprise et/ou d'un secteur › les enjeux (temporels) pour le secteur 	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Définir et communiquer l'approche pour interagir avec l'entreprise, y compris le niveau et l'expertise des contacts ▪ Établir un processus d'engagement et de dialogue individuel et collaboratif : <ul style="list-style-type: none"> › aborder et informer sur les enjeux ESG › communiquer les objectifs d'engagement › s'aligner sur les résultats souhaités 	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Fournir des mises à jour régulières sur les progrès réalisés : <ul style="list-style-type: none"> › échanger sur les questions clés › communiquer les attentes et les résultats souhaités sur un horizon temporel réalisable › convenir des prochaines étapes / objectifs et éventuellement des prochaines rencontres ▪ Participer à un dialogue multipartite avec d'autres investisseurs et par le biais d'organisations membres 	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Documenter et suivre les prochaines étapes comme convenu avec l'entreprise et autres parties prenantes ▪ Inclure les résultats de l'engagement dans des rapports réguliers afin de garantir toute transparence sur le dialogue engagé et la engagement actionnarial ▪ Partager les meilleures pratiques entre les groupes d'investisseurs d'engagement collaboratif et intégrer les enseignements d'autres experts
ÉQUIPE ESG + GÉRANTS DE PORTEFEUILLE	ÉQUIPE ESG	ÉQUIPE ESG	ÉQUIPE ESG + GÉRANTS DE PORTEFEUILLE
RESPONSABILITÉ			

Source: ODDO BHF Asset Management

L'engagement collaboratif

Sur les sujets structurants et transversaux en matière de développement durable, ODDO BHF Asset Management considère l'engagement collaboratif comme un outil efficace pour obtenir des résultats concrets et mesurables sur un horizon de temps raisonnable.

L'objectif en tant qu'investisseur de long terme est d'influencer la trajectoire des entreprises vers la transition climatique, la transition écologique et la transition juste. Nous sommes donc impliqués dans plusieurs coalitions et initiatives collaboratives, qui agissent pour faire face à ces priorités. Par exemple, ODDO BHF Asset Management soutient et participe à diverses initiatives sur le climat, notamment CDP, Climate Action 100+, Investor Agenda et TCFD. En outre, en 2021, nous avons rejoint le Finance for Biodiversity Pledge et nous sommes devenus membre fondateur des initiatives pour la Transition Juste au sein de Finance for Tomorrow (F4T) et de World Benchmarking Alliance (WBA).

Nos adhésions renforçant nos trajectoires



Source: ODDO BHF Asset Management

Exercice des droits de vote et des autres droits attachés aux actions

ODDO BHF Asset Management considère que l'exercice des droits de vote fait partie intégrante de sa responsabilité d'actionnaire. Cette participation aux assemblées générales permet de veiller à ce que les entrepreneurs, par leur stratégie, leur gestion du risque et leur gouvernance, créent de la valeur sur le long terme, source de performance pour leurs actionnaires.

Organisation de l'exercice des droits de vote

Pour l'orientation de ses votes, ODDO BHF Asset Management prend en considération ses engagements en tant que signataire des PRI (Principes pour l'Investissement Responsable des Nations Unies) concernant les critères environnementaux, sociaux et de gouvernance.

Périmètre de vote

De manière générale, ODDO BHF Asset Management vote pour les fonds dont la société est la Société de Gestion.

ODDO BHF Asset Management vote aux assemblées des sociétés européennes appartenant à l'univers du marché réglementé de l'Union Européenne ou de l'Espace Economique Européen, dont conjointement ses fonds détiennent directement plus de 0.05% du capital. Ce processus se passe toujours indépendamment des autres entités juridiques de la marque. Il se peut toutefois et de manière très exceptionnelle, la société de gestion ne puisse voter pour des raisons d'efficacité, de coûts ou de délais.

Pour certains fonds dédiés et suite à une demande spécifique du client, il arrive que nous ne votions pas.

Il arrive que ODDO BHF Asset Management vote à l'assemblée générale annuelle de sociétés en portefeuilles n'appartenant pas au marché réglementé de l'Union Européenne ou de l'Espace Economique Européen.

De plus, ODDO BHF Asset Management s'efforce de voter aux assemblées de l'ensemble des sociétés détenues par chaque entité juridique lorsqu'il s'avère que ces sociétés sont investies dans un portefeuille labélisé ISR, quel que soit le standard de référence (label ISR, label FNG, Febelfin, Greefin).



Analyse des résolutions et instruction des votes

Sur la base de ses principes de vote, ODDO BHF Asset Management utilise les services d'un prestataire externe, ISS, pour l'analyse des résolutions et la détermination des votes.

Responsabilité des votes

ISS applique la politique de vote définie par ODDO BHF Asset Management ; dans certains cas, les recommandations d'ISS sont soumises aux équipes de gestion qui prennent la décision finale des votes.

Mode d'exercice des droits de vote

En règle générale, le vote se fait par le mandataire, par écrit ou électroniquement au moyen d'instructions spécifiques de la part de la société.

Exceptionnellement, le gérant peut souhaiter participer à l'Assemblée Générale par présence réelle.

Les principes de la politique de vote

ODDO BHF Asset Management opère une distinction pour les votes entre les sociétés contrôlées et/ou familiales et les sociétés non contrôlées concernant le minimum d'administrateurs indépendants, le nombre de renouvellement de mandat et leur durée.

Pour les sociétés contrôlées, une attention plus spécifique est apportée à la gouvernance au sein des conseils d'administration permettant de limiter tous risques de conflit d'intérêt afin de protéger l'actionnaire minoritaire.

En cas de vote négatif concernant une résolution présentée en assemblée générale, et plus systématiquement dans le cas d'une société contrôlée, ODDO BHF Asset Management s'efforce préalablement à l'assemblée d'avertir la société de ses intentions.

Approbation des comptes et de la gestion

- Approbation des comptes sociaux et consolidés :

ODDO BHF Asset Management est généralement favorable aux résolutions présentées à l'exception des situations suivantes :

- si des questions apparaissent concernant les comptes présentés, donnant lieu à un refus de certification ou à l'émission de réserves par les commissaires aux comptes ;

- si l'entreprise ne répond pas aux questions de l'actionnaire portant sur des éléments spécifiques qui devaient être communiqués publiquement.

- Désignation des Commissaires aux comptes

Nous sommes amenés à voter contre la désignation des Commissaires aux comptes dans les cas suivants :

- le non-respect d'une rotation minimum tous les 10 ans (ou 24 ans en cas de co-commissariat aux comptes) en ligne avec la directive européenne 2014/56/UE sur les contrôles légaux des comptes annuels et des comptes consolidés ;
- s'il existe des doutes sérieux concernant les comptes présentés ou les procédures de contrôle des comptes utilisées ;
- si les Commissaires aux comptes sont remplacés sans explication ;
- si les honoraires des prestations de conseils sont supérieurs aux honoraires de certification des comptes ;
- s'ils peuvent être considérés comme affiliés à l'entreprise ;
- les Commissaires aux comptes suppléants ne doivent pas être associés aux Commissaires aux comptes titulaires.

- Politique de distribution des profits

ODDO BHF Asset Management est attentif à ce que la politique de retour aux actionnaires soit cohérente avec la stratégie et l'intérêt à long terme de l'entreprise. Nous votons contre l'affectation du résultat lorsque le déboursement pour le dividende est excessif eu égard à la situation financière de la société.

De même, nous votons contre si les propositions ne permettent pas une option de paiement en numéraire, sauf si la direction de l'entreprise démontre que cette option est préjudiciable pour la valeur des actionnaires.

- Approbation des conventions règlementées (France)

ODDO BHF Asset Management vote contre l'approbation des conventions règlementées dans les cas suivants :



- si le rapport spécial des Commissaires aux comptes n'est pas accessible au moins 21 jours calendaires avant la première annonce de la date de réunion pour toutes les sociétés principales ;
- si le rapport spécial des Commissaires aux comptes mentionne un accord entre un administrateur non exécutif et la société pour la fourniture de services de conseil (incluant tous les services professionnels).
- Approbation des conventions réglementées (Approche Générale excluant la France)
ODDO BHF Asset Management examine ce critère au cas par cas, en tenant compte, sans s'y limiter, de facteurs tels que : les parties à la transaction, la nature de l'actif à transférer/du service à fournir, le prix de la transaction, l'avis du conseiller financier indépendant.

Composition et fonctionnement du Conseil

Pour un exercice éclairé du droit de vote, il est demandé une information détaillée, transparente et transmise suffisamment à l'avance aux actionnaires.

Le principe de séparation des fonctions de direction et de surveillance est préconisé mais le cumul peut s'avérer une solution satisfaisante si le conseil a les moyens de jouer son rôle de contrôle et d'orientation.

Le niveau de rémunération des dirigeants et administrateurs et les divers avantages, doivent permettre l'alignement des intérêts avec la performance à long terme de la société et les intérêts des actionnaires long terme.

Enfin, ODDO BHF Asset Management, en rapport avec la taille et l'exposition géographique de l'entreprise, est attentif à voter dans le sens d'une diversité des profils au sein du Conseil aussi bien en termes de genre, de nationalité, d'âge et d'expertise.

- Election des administrateurs (généralités)
ODDO BHF Asset Management vote contre l'élection d'un administrateur dans les cas suivants :
 - Si l'administrateur n'est pas actionnaire de la société au moins à hauteur de ses jetons de présence annuels ;
 - S'il y a eu des transactions douteuses assorties de conflits d'intérêts ;
 - Si des abus ont été relevés à l'encontre des intérêts des actionnaires minoritaires ;

- S'il existe des préoccupations spécifiques au sujet de la personne, telles que des actions pénales ou une violation de responsabilités fiduciaires ;
 - Si des absences répétées aux réunions du Conseil n'ont pas été expliquées.
- Indépendance

ODDO BHF Asset Management analyse ce critère au cas par cas en distinguant les sociétés contrôlées et les autres. Nous définissons par contrôlée une entreprise disposant d'un actionnaire ou d'un groupe d'actionnaires de référence contrôlant au moins 30% des droits de vote et sans lequel aucune opération stratégique ne peut être envisagée.

Nous préconisons néanmoins un niveau d'indépendance d'au moins 33% pour les sociétés contrôlées et 50% pour les sociétés non-contrôlées.

Conformément aux recommandations de l'AFG, pour être qualifié d'indépendant, un administrateur ne doit pas :

 - être salarié, mandataire social dirigeant de la société ou d'une société de son groupe, ni l'avoir été dans les cinq dernières années;
 - être salarié ou mandataire social dirigeant d'un actionnaire significatif de la société ou d'une société de son groupe;
 - être salarié ou mandataire social dirigeant d'un partenaire significatif et habituel, commercial, bancaire ou financier, de la société ou des sociétés de son groupe;
 - avoir été auditeur de l'entreprise au cours des cinq années précédentes;
 - être membre du conseil d'administration ou du conseil de surveillance de l'entreprise depuis plus de douze ans.
- Durée du mandat

ODDO BHF Asset Management analyse ce critère au cas par cas en distinguant les sociétés contrôlées et les autres. Néanmoins, la durée souhaitée du mandat est de 4 ans.
- Structure du Conseil

Nous ne sommes pas favorables aux résolutions visant à :

 - Rendre obligatoire l'âge de la retraite pour les administrateurs, même si, dans sa composition, le Conseil ne devra pas avoir plus du tiers d'administrateurs âgés de plus de 75 ans ;



- Modifier la structure ou la taille du Conseil dans le contexte d'une lutte pour le contrôle de l'entreprise ou du Conseil.
- Censeurs

ODDO BHF Asset Management considère que la présence de censeurs au Conseil doit rester exceptionnelle et faire l'objet de justifications précises (gestion d'une succession par exemple) à l'égard des actionnaires préalablement à l'assemblée générale.
- Jetons de présence

ODDO BHF Asset Management vote contre la rémunération des administrateurs non exécutifs lorsque :

 - Les montants des jetons de présence sont excessifs par rapport aux autres entreprises du pays ou du secteur ;
 - Des propositions visent à introduire des prestations de retraite.
- Comités rapportant au Conseil

ODDO BHF Asset Management considère comme un élément central du gouvernement d'entreprise l'existence d'un comité d'audit avec une présence majoritaire d'administrateurs non exécutifs et au moins un tiers libre d'intérêts.

Nous votons contre l'élection ou la réélection de tout directeur (y compris du PDG) qui siège au comité de rémunération et/ou audit.

Opération sur le capital

- Demande d'émission d'actions

Nous sommes favorables aux demandes d'émissions d'actions avec droits préférentiels de souscription (DPS) jusqu'à concurrence de 100% du capital actuellement émis.

Dans le cadre d'une émission d'actions sans DPS au-delà de 5% du capital, ODDO BHF Asset Management étudie chaque situation au cas par cas.
- Augmentation de capital autorisée

ODDO BHF Asset Management vote contre une augmentation de capital autorisée si :

- l'opération devait laisser l'entreprise avec moins de 30% de son nouveau capital autorisé en circulation après un ajustement pour toutes les émissions proposées ;
 - les propositions visent à adopter des autorisations de capital illimitées.
- Réduction de capital

ODDO BHF Asset Management vote contre une résolution visant à réduire le capital si les conditions sont défavorables pour les actionnaires minoritaires.
- Plans de rachats d'actions

Nous votons contre si :

 - le plan n'inclut aucun mécanisme de sécurité contre des rachats arbitraires ou discrétionnaires ;
 - le plan intervient en période d'offre publique, celui-ci étant alors assimilé à une pilule anti-OPA.
- Redistribution d'actions détenues en autocontrôle

ODDO BHF Asset Management vote contre s'il existe des preuves évidentes d'abus d'autorité par le passé.
- Fusions et acquisitions

ODDO BHF Asset Management ne soutient pas les résolutions autorisant une opération de fusion ou acquisition si :

 - le financement n'est pas favorable ;
 - la structure de l'entreprise suite à l'opération ne reflète pas une bonne gouvernance d'entreprise ;
 - les entreprises n'offrent pas suffisamment d'informations après une demande permettant de prendre une décision de vote informée ;
 - des préoccupations existent quant au processus de négociation qui aurait pu avoir un impact négatif sur l'évaluation des termes de l'offre.
- Mécanismes anti-OPA



Nous sommes opposés à toutes les propositions anti-OPA à moins qu'elles ne soient structurées de façon à laisser aux actionnaires la décision finale en ce qui concerne toute proposition ou offre.

Rémunération des dirigeants

- Approbation du rapport de rémunération (Say-On-Pay)

ODDO BHF Asset Management est favorable sur le principe à l'existence d'un vote sur la rémunération des dirigeants (Say-On-Pay).

Nous apprécions la structure de rémunération des dirigeants en veillant en particulier à :

- la transparence et la lisibilité de l'information présentée (montants attribués, nature des critères quantitatifs et qualitatifs, niveaux d'atteinte des objectifs) ;
- l'alignement avec la performance à moyen et long terme de l'entreprise ;
- la modération (alignement avec un groupe d'entreprises comparable, en cohérence avec la rémunération des actionnaires et les résultats économiques de l'entreprise)
- l'indépendance du Comité des rémunérations

En outre, ODDO BHF Asset Management est favorable à l'intégration de critères extra-financiers dans la structure de rémunération des dirigeants en veillant à ce que ces derniers soient pertinents, transparents et facilement quantifiables.

- Indemnités de départ

Nous sommes défavorables au versement d'une indemnité de départ au dirigeant mandataire social dans les cas suivants :

- Un licenciement pour faute ;
- Un départ de la propre initiative du dirigeant ;
- Des mauvaises performances économiques précédant le départ.

De même, ODDO BHF Asset Management s'opposera à la résolution s'il n'est pas fait mention de conditions de performance et d'une ancienneté minimum.

- Attribution d'actions gratuites ou de performances aux dirigeants

ODDO BHF Asset Management considère que l'actionnariat dirigeant est souhaitable dans une logique d'alignement des intérêts avec les actionnaires. Nous sommes donc favorables à ces dispositifs sous les conditions suivantes :

- Le montant total des plans en cours ne doit pas excéder 10% du capital afin d'en limiter l'effet dilutif ;
- L'attribution doit être conditionnée à la réalisation d'objectifs de performance à long terme (au minimum 3 ans) ;
- Les conditions de performance doivent être détaillées dans les résolutions destinées à autoriser ces plans.

Autres types de résolutions

- Modification des statuts

Les résolutions entraînant une modification des statuts sont analysées au cas par cas.

- Propositions d'actionnaires

Les résolutions externes sont analysées au cas par cas. De façon générale, ODDO BHF Asset Management s'oppose à toutes propositions qui, au détriment de l'actionnaire minoritaire, se traduiraient par des coûts importants supportés avec peu ou pas de bénéfice.

- Résolutions à caractère environnemental et social

Les résolutions portant sur les aspects environnementaux et sociaux sont analysées au cas par cas en veillant à respecter l'intérêt à long terme de l'actionnaire, et en accord avec nos engagements ESG en tant que signataire des Principes pour l'Investissement Responsable (PRI) des Nations Unies.

Fiche d'évaluation climat

ODDO BHF Asset Management a décidé d'utiliser le modèle climatique d'ISS pour enrichir et aligner les recommandations de vote sur notre politique climatique. En 2022, nous allons intégrer les scores de l'ISS sur les pratiques de divulgation des entreprises, les indicateurs de performance, les violations des normes climatiques et la classification du risque climatique sectoriel, à l'analyse des votes par procuration. Cette analyse nous aidera à renforcer nos efforts d'engagement ainsi que l'influence que les décisions de vote peuvent avoir sur les pratiques en matière de changement climatique.



Il est précisé qu'ODDO BHF Asset Management ne saurait être tenu responsable du non exercice ou de l'exercice partiel des droits de vote fait de retards, négligences ou défaillances intervenues dans la mise à disposition ou la transmission des informations et documents nécessaires à cet exercice.

Coopération avec les autres actionnaires

ODDO BHF Asset Management participe depuis plusieurs années à la commission Dialogue & Engagement du Forum pour l'Investissement Responsable (FIR). La Commission a pour objet de soutenir des positions communes auprès des sociétés cotées, tout au long de l'année ou lors des assemblées générales, sur plusieurs sujets relevant de leur responsabilité sociale et environnementale.

En outre, nous participons depuis 2018 à l'initiative collaborative internationale sur le climat « Climate Action 100+ », visant à faciliter le dialogue avec les entreprises les plus émettrices de gaz à effet de serre dans le monde.

Communication avec les parties prenantes

ODDO BHF Asset Management s'engage régulièrement dans les discussions de place et participe activement à certains groupes de travail afin de prendre en compte les attentes des différentes parties prenantes en matière d'investissement durable (investisseurs, entreprises, régulateurs).

Cette approche permet de sensibiliser les équipes de gestion aux problématiques de long terme et ainsi de mieux appréhender l'ensemble des risques financiers et non financiers auxquels les entreprises sont confrontées.

A titre d'exemples, nous gardons des liens étroits avec le monde académique sur la recherche en finance durable en sponsorisant et en étant membre de jury du Prix FIR-PRI de la Recherche européenne Finance et Développement Durable, ou bien encore nous soutenons et prenons part à plusieurs initiatives liées au climat (CDP, Climate Action 100+, TCFD).

Prévention et gestion des conflits d'intérêts réels ou potentiels

Des situations de conflits d'intérêts peuvent se présenter dans les cas suivants :

- un gérant d'OPC de ODDO BHF Asset Management ou membre du Comité de Direction de ODDO BHF Asset Management serait administrateur d'une société cotée détenue par les OPCVM ;

- l'indépendance de la Société de Gestion ne serait pas garantie par rapport aux autres activités du groupe ODDO BHF.

Ces cas de figure potentiels doivent être remontés au Contrôle de ODDO BHF Asset Management et traité par les équipes Contrôle en relation avec les parties concernées.

ODDO BHF Asset Management SAS

12 boulevard de la Madeleine
75440 Paris Cedex 09
France